



Réunion du C.C.C.P.S.H.

le 16 juin 2025

en personne et sur teams

Personnes présentes :

- Bergeot Arnaud
- Cabaret Eric
- de Briey Mathilde
- De Brouwer Maëlle
- De Geyter Gisèle
- Duplat Brigitte
- Michils Muriel
- Savino Théodore
- Skypor Maryna
- Storme Frédéric
- Vandecandelaere Marie-Ange
- Vandermeulen Yves
- Van Nerom Dominique
- Vanraes Jean-Luc
- Vervaeck Paul

Personnes qui ne sont pas là. Elles ont prévenu qu'elles ne viendraient pas :

- Angelo Cléon
- Deloire Olivier
- Kapin Tame Georges
- Romain Rose

Personnes qui ne sont pas là :

- Dangotte Valérie
- Rossignol Elodie
- Viane Thibault

Personnes invitées :

- Monsieur Biermann Jonathan est invité.

Il est échevin (personne élue pour s'occuper d'un domaine dans la commune) de la mobilité (les transports) et des nouvelles technologies (l'informatique).

- Madame Delwart Valentine est invitée.

Elle est échevine de l'économie (argent et travail dans une ville) et du commerce (achats et ventes).

- Monsieur Gillieaux est invité.

Il travaille à la STIB (Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles).

Il est responsable des relations avec les partenaires.

- Monsieur Lersberghe Steve est invité.

Il travaille aussi à la STIB.

L'ordre du jour (liste des sujets à discuter) a été changé.
Les invités ont parlé en premier.

1. Le compte-rendu de la réunion du 15 mai 2025 est approuvé.
Tout le monde est d'accord.

2. Sensibilisation des commerçants d'Uccle aux handicaps.
Mme Delwart donne des informations.
Elle parle pendant 5 minutes.

Une publication est parue dans le journal Wolvendael.
Ce journal a parlé de l'accessibilité (facilité pour tout le monde à entrer et utiliser un lieu).
C'était à l'automne dernier.

Une brochure (petit livret avec des informations) a été envoyée par e-mail.
Les commerçants l'ont reçue par leurs associations.
Il n'y a pas encore eu de réponses.

Une nouvelle brochure est en préparation.

Au dos de la brochure, il y aura des conseils :

- ☞ comment rendre l'entrée du commerce accessible ;
- ☞ comment aménager l'intérieur du commerce ;
- ☞ comment rendre les toilettes et les cabines d'essayage accessibles ;
- ☞ quels moyens de paiement proposer ;

La brochure explique à qui demander de l'aide pour rendre son commerce accessible.
Elle parle aussi des aides financières (primes).

Le service de la commune va informer les commerçants sur internet.
Mais il est aussi possible de distribuer des flyers (petits papiers d'information).
Les membres du C.C.C.P.S.H. aideront pour cette distribution.

La prochaine étape est d'aider les commerces intéressés.

Beaucoup de commerçants pensent être accessibles.
Mais ce n'est pas toujours vrai.

Uccle compte environ 1 500 commerces.
Il faudra commencer par deux quartiers : Uccle centre et Fort Jaco.

Les commerces hors horeca (restaurants, cafés, etc.) ne doivent pas se faire connaître à la commune.
La commune ne connaît donc pas tous les commerces.

Frédéric propose une idée.
Il veut créer un concours.
Le commerce le plus accessible pourrait recevoir un prix.

Mme Delwart propose une autre idée.
Elle pense que la commune pourrait remettre un label (signe de qualité).
Ce label serait donné tous les 3 ans.
Le C.C.C.P.S.H. pourrait le remettre après une visite sur place.

M. Vandermeulen parle de la chaussée d'Alseberg.
Un audit (contrôle) a été fait lors des travaux.
Mais rien n'a changé pour les commerces.
Mme Delwart confirme.
Les trottoirs sont trop inclinés.

Une nouvelle loi européenne entre en vigueur le 28 juin 2025.
Les magasins doivent devenir accessibles.

La commune veut informer les commerçants.
Elle va parler des aides possibles.

La commune ne prévoit pas de sanctions.
Elle préfère expliquer et accompagner.

Les fédérations de commerces seront aussi informées.

Mme Delwart rappelle que les commerces ont déjà beaucoup d'obligations.
Il vaut mieux les aider que les punir.
Il faut leur montrer que l'accessibilité est une qualité.

M. Vandermeulen rappelle que l'accessibilité concerne plusieurs handicaps.
Exemples :

- ☞ un terminal de paiement sans toucher pour une personne aveugle ;
- ☞ des objets qui bloquent les trottoirs ;
- ☞ des panneaux publicitaires mal placés.

Mme Delwart explique une règle importante.
Il faut laisser un passage libre d'1,5 mètre sur le trottoir.
Sinon, le commerce n'a pas l'autorisation.

C'est le service Mobilité-Voirie qui vérifie cela.
Mais il n'y a pas assez de personnel pour tout vérifier.

Vous pouvez signaler un problème par mail : econoie@uccl.brussels

Mme Delwart enverra la brochure au C.C.C.P.S.H. dès qu'elle sera terminée.
Le C.C.C.P.S.H. pourra donner son avis.

La loi a changé pour les terminaux bancaires.
Les commerçants doivent utiliser les anciens modèles avec des touches.
Ce changement prendra 3 ans.

Le C.C.C.P.S.H. remercie Mme Delwart.
Il la remercie pour sa présence et ses explications.

3. Travaux STIB place Albert.

Yves Vandermeulen donne des informations pendant 20 minutes.

Monsieur Christian de Strycker est délégué de la STIB.
Il s'occupe de la satisfaction des voyageurs.

Monsieur Steve Lersberghe est aussi délégué de la STIB.
Les deux donnent des explications sur le futur métro.

Un tour de table est fait.
Chaque personne se présente.

Monsieur Vandermeulen explique la situation :
Avant, il y avait deux lignes de tram importantes.
Le tram 51 allait vers la gare du Midi.
Le tram 4 va vers le centre-ville.

La STIB a supprimé la ligne 51.
Elle a créé une nouvelle ligne, la ligne 18.
La ligne 18 s'arrête à la station Albert.

Les personnes doivent maintenant changer de tram à Albert.
Elles doivent aussi changer de niveau.

Certaines personnes pensent que cela va aussi arriver pour la ligne 4.
Mais le métro ne sera prêt à Albert qu'en 2033.

Des questions restent sans réponse :

- ☞ Pourquoi faire ce changement maintenant, sans les avantages du métro ?
- ☞ Quel est le planning exact ?
- ☞ Est-ce que la station Albert est accessible aux personnes handicapées ?
- ☞ Comment vont être construits les quais (endroits pour attendre le tram) ?
- ☞ Est-ce qu'on pourra facilement passer du niveau -2 au -1, et sortir ?
- ☞ Est-ce qu'il y aura un ou deux ascenseurs à chaque sortie ?
- ☞ Est-ce que les escalators iront dans les deux sens ?
- ☞ Pourquoi la STIB ne répond pas aux mails ?

Monsieur Cabaret explique :
D'autres lignes sont aussi modifiées.
C'est difficile pour les personnes avec un handicap intellectuel.
Elles peuvent se perdre.

La STIB explique les travaux prévus à la station Albert.

**Le tram qui s'arrête aujourd'hui au niveau -2 ira au niveau -1.
Ces travaux commenceront 2 ans avant le métro.
Mais seulement quand l'argent sera trouvé.**

**Le tram 4 ne s'arrêtera pas à Albert avant 2031.
La STIB veut donc garder le tram 4 le plus longtemps possible.**

**Le futur métro sera la ligne 3.
Elle ira de la station Albert à la station Bordet.**

Les travaux se feront en deux phases :

- 1. De Albert à la Gare du Nord.**
- 2. De la Gare du Nord à Bordet.**

Phase 1 : stations concernées :

Albert, Horta, Parvis de Saint-Gilles, Porte de Hal, Gare du Midi, Toots Thielemans, Anneessens, Bourse, De Brouckère, Rogier, Gare du Nord.

Phase 2 :

Gare du Nord, Liedts, Colignon, Verboeckhoven, Riga, Tilleul, Paix, Bordet.

**Des travaux importants ont lieu avenue de Stalingrad.
La station Lemonnier doit être adaptée pour le métro.**

600 mètres de tunnel ont déjà été creusés entre la Gare du Midi et le Palais du Midi.

**Mais le béton est tombé dans le sol marécageux (terrain humide).
Une partie du Palais du Midi doit être détruite.**

**Les travaux durent longtemps.
C'est à cause de l'argent et des problèmes de construction.**

**Le nouveau métro est très attendu.
Il remplacera plusieurs trams.
Un métro équivaut à 4 trams.
Cela évitera la foule dans les trams entre la Gare du Midi et la Gare du Nord.**

Au début, le métro n'était pas prévu pour les personnes à mobilité réduite.

**Mais maintenant, 51 stations sont accessibles avec un ascenseur.
8 stations sont en travaux.
3 stations ne sont pas accessibles.**

En 15 ans, il y a eu beaucoup d'améliorations.

**À partir de 2034, le tram 18 s'arrêtera toujours à Albert.
Les trams 4 et 7 aussi.
Ils s'arrêteront au niveau -1.**

**Pendant deux ans de travaux, les trams ne passeront pas.
Un système alternatif sera mis en place.**

Il y a déjà deux ascenseurs installés :

☞ **Le premier est devant l'ancien magasin Match.**

Il va du niveau -1 au niveau -2.

Il a été installé en août 2024.

☞ **Le deuxième est à l'angle de l'avenue Besme et de la chaussée d'Alseberg.**

Il va jusqu'au niveau -1.

Il a été installé en février 2025.

Ce deuxième ascenseur est à côté d'un escalator.

L'escalator va dans les deux sens car l'endroit est trop petit.

C'est le seul escalator bidirectionnel de la station.

Chaque escalator est à côté d'un escalier.

La première marche est foncée et brillante.

Il y aura aussi des dalles podotactiles (dalles avec relief pour guider les personnes aveugles).

L'escalator bidirectionnel est spécial.

Il change de sens et fait un bruit d'alarme seulement à ce moment-là.

Ensuite, on ne sait pas dans quel sens il va.

Il faut regarder les lumières rouges et vertes.

Ou bien toucher la rampe avec la main.

Mais il faut s'approcher très près des marches.

C'est dangereux pour une personne aveugle ou malvoyante.

La solution la plus sûre est donc l'ascenseur.

Les autres sorties ont 2 ascenseurs simples.

Ils sont indiqués sur le plan avec 2 flèches bleues.

Au niveau -1, il y aura les trams 4 et 7.

Il y aura un quai central et un quai sur le côté.

Le public pourra aller directement vers les ascenseurs.

Il y aura 4 ascenseurs entre le -2 et le -1.

Un ira vers le tram 18.

Un ira vers les trams 4 et 7.

Il y aura aussi 1 ascenseur entre le -2, le -1 et le 0.

Il se trouve au coin de l'avenue Besme.

Monsieur Biermann confirme.

La Commune veut éviter les ruptures de charge (changement de transport).

C'est seulement si les travaux du métro l'obligent.

La Commune veut aussi que le tram 7 continue jusqu'à Albert.

Il ne doit plus s'arrêter à Churchill.

4. Site internet communal – Point présenté par Yves Vandermeulen pendant 15 minutes.

La Commune a lancé un nouveau site internet il y a plus d'un an.

L'ancien échevin, Monsieur Lambert-Limbosch, avait dit qu'il serait accessible.

Mais ce n'est pas vrai.

Quand on utilise un logiciel pour personnes aveugles, il y a 500 liens dès la première page.

Cela est dû à la manière dont le site a été construit.

On voit tout le plan du site dès le début.

Le prestataire (l'entreprise qui a fait le site) n'a pas respecté les règles.

L'accessibilité était pourtant demandée dès le départ.

Le responsable du service a dit il y a un an qu'il fallait tout recommencer.

Mais aujourd'hui, rien n'a changé.

Une personne aveugle doit lire tous les liens pour trouver ce qu'elle cherche.

Il n'y a eu aucune amélioration.

Plusieurs mails ont été envoyés, sans réponse.

D'autres sites ne sont pas accessibles non plus :

☞ Ferme Rose

☞ C.C.CU

☞ Activités parascolaires

La loi européenne de 2020 oblige pourtant les sites à être accessibles.

Le site de la zone de police est, lui, bien accessible.

Monsieur Biermann dit qu'il va poser la question au service concerné.

5. Travaux SNCB gare de Saint-Job – Point présenté par Monsieur Cabaret pendant 15 minutes.

Les quais seront adaptés en 2 week-ends.

Les travaux finiront le 18 juillet 2025.

Le tram peut de nouveau passer sur le pont.

Les voitures ne peuvent pas encore passer.

D'autres discussions auront lieu plus tard.

Monsieur Wyngaard pourra être invité s'il reste des questions.

6. Rampes d'accès – Initiative Open4All.be – Présentation prévue par Cléon Angelo (5 minutes).

Point reporté. (reporté = discuté plus tard)

7. Étude du cadastre du handicap au niveau régional – Présentation prévue par Frédéric Storme (2 minutes).

Point reporté.

8. Réunions entre CCCPSH – Contact avec le niveau régional – Présentation prévue par Frédéric Storme (2 minutes).

Point reporté.

9. Projet de cartographie Access4All – Présentation par Cléon Angelo (5 minutes).

Il y a 2 projets :

Premier projet : "Open4All"

Ce projet permet d'installer des rampes dans les commerces.

Cela rend l'entrée plus facile pour les personnes en chaise roulante.

Les rampes sont en caoutchouc recyclé (plastique solide utilisé une deuxième fois).

Elles aident à monter un seuil entre 2,5 cm et 15 cm.

Une rampe coûte entre 100 et 500 euros.

Le CCCPSH pense que la commune pourrait donner une prime pour aider les commerçants.

Ce projet concerne surtout les personnes en fauteuil roulant.

Les commerces accessibles reçoivent un autocollant.

Cela montre qu'ils participent au projet.

Ils font partie du groupe "Les inclusifs".

Ils sont mis en avant sur le site et les réseaux sociaux d'Autonomia.

Ils sont aussi visibles sur une carte appelée AccessAll.be.

Deuxième projet : "AccessAll.be"

C'est une carte qui montre tous les endroits accessibles.

☞ Commerces

☞ Stations de métro

☞ Bâtiments

On y trouve aussi les horaires, un formulaire de satisfaction, et des itinéraires à pied ou en chaise roulante.

Des informations vont bientôt être ajoutées :

- ☞ Dalles podotactiles
- ☞ Feux sonores

On peut voir ce qui est accessible dans un rayon de 500 mètres autour d'un lieu.

Des ambassadeurs (personnes qui aident) peuvent aider à remplir cette carte pour Uccle.

10. Projet Samedifference – Présentation par Frédéric Storme (10 minutes).

Un groupe de travail est créé :

- ☞ Mathilde
- ☞ Brigitte
- ☞ Muriel
- ☞ Gisèle

Ils proposent plusieurs activités :

- ☞ Venue de Saint-Nicolas
 - ☞ Grimage (maquillage pour enfants)
 - ☞ Exposé sur le matériel sensoriel
 - ☞ Film de l'association EkhoSport
 - ☞ Pièce de théâtre avec Créahm ou Silex
 - ☞ Discours d'un acteur du Créahm
 - ☞ Concert d'un groupe de musique de l'IRSA
-

11. Divers

a) La commune d'Uccle a signé un accord avec la ville de Boutcha en Ukraine.

Ils veulent parler de l'accessibilité des bâtiments.

La guerre a causé de nombreux handicaps.

Environ 7.000 personnes auront besoin d'adaptations.

Ils souhaitent un contact avec le CCCPSH.

b) Foire de Saint-Job : samedi 20 septembre 2025.

Un stand est prévu.

Des activités ludiques seront organisées pour les enfants.

Deux activités différentes seront proposées pendant la journée.

c) L'IRSA (école spécialisée à Uccle) ouvre une nouvelle section.

Elle est pour les enfants avec un handicap mental et autistes.

L'IRSA s'occupe des enfants de type 2, 6, 7 et 8.

Une nouvelle plaine de jeux inclusive a aussi été créée.

PROCHAINE REUNION : LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 à 17 h 30

Si vous ne pouvez pas venir à la réunion, merci de dire à Gisèle De Geyter par mail :
gdegeyter@uccle.brussels.